



Nations Unies

Rapport du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

Assemblée générale
Documents officiels · Quarante-neuvième session
Supplément No 48 (A/49/48)

Rapport du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

Assemblée générale
Documents officiels · Quarante-neuvième session
Supplément No 48 (A/49/48)



Nations Unies · New York, 1995

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
I. HISTORIQUE ET INTRODUCTION	1 - 5	1
II. PRÉPARATIFS DE LA CÉLÉBRATION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE ET DE LA FORMULATION D'UNE DÉCLARATION	6 - 14	2
A. Célébration du cinquantième anniversaire	6 - 8	2
B. Formulation d'une déclaration	9 - 14	3
III. AUTRES QUESTIONS DE FOND EXAMINÉES PAR LE COMITÉ . .	15 - 31	5
A. Programmes et activités commémoratifs	15 - 22	5
B. Initiatives des États Membres et des États observateurs, notamment la création de comités nationaux et l'émission de timbre commémoratifs	23 - 25	6
C. Activités des organismes des Nations Unies . . .	26 - 29	7
D. Activités des organisations non gouvernementales	30 - 31	8
IV. FINANCEMENT DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE	32 - 33	9
V. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ PRÉPARATOIRE	34	10

I. HISTORIQUE ET INTRODUCTION

1. Par la décision 46/472 qu'elle a adoptée le 13 avril 1992, à la 84e séance plénière de sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale a créé le Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, composé des membres du Bureau et ouvert à la participation de tous les États Membres, et l'a chargé d'examiner et de lui présenter à sa quarante-septième session des propositions concernant les activités appropriées pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, étant entendu que ses décisions seraient prises par consensus.

2. Le 8 décembre 1992, l'Assemblée générale a examiné le premier rapport du Comité préparatoire¹. Par sa décision 47/417 du 8 décembre 1992, l'Assemblée a pris note des travaux du Comité en 1992 et a décidé qu'il devait poursuivre ses travaux et lui en rendre compte à sa quarante-huitième session.

3. À cette session, le 19 octobre 1993, l'Assemblée générale a examiné le deuxième rapport du Comité préparatoire². Par sa décision 48/406 de la même date, l'Assemblée a pris note des travaux du Comité préparatoire en 1993, y compris la décision selon laquelle la célébration de cet anniversaire s'articulerait autour du thème "Nous, peuples des Nations Unies ... alliés pour un monde meilleur" et un Groupe de rédaction à composition non limitée serait institué pour formuler une déclaration devant être adoptée à cette occasion en 1995. En outre, l'Assemblée a décidé que le Comité préparatoire devrait poursuivre ses travaux et lui faire rapport à sa quarante-neuvième session. Le présent rapport fait suite à cette décision.

4. Par la suite, le Président du Comité préparatoire, dans une lettre datée du 9 décembre 1993, adressée au Président de l'Assemblée générale (A/48/749), a demandé s'il serait possible de reprendre l'examen du point de l'ordre du jour de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale intitulé "Célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 1995" afin de permettre à l'Assemblée d'examiner des questions additionnelles. En conséquence, l'Assemblée a adopté, le 23 décembre 1993, la résolution 48/215 A, par laquelle a) elle a approuvé, à titre exceptionnel, la création d'un poste de conseiller spécial, ayant rang de secrétaire général adjoint, qui serait financé au moyen des crédits prévus pour le personnel temporaire et dont le titulaire serait chargé d'organiser et de coordonner les activités concernant la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, et b) elle a prié le Secrétaire général de fournir au Comité préparatoire les services de secrétariat nécessaires pour appuyer ses travaux.

5. Depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la décision 48/406, le Comité préparatoire a tenu 10 séances : la 9e le 11 janvier 1994, la 10e le 15 février, la 11e le 15 mars, la 12e le 19 avril, la 13e le 19 mai, la 14e le 14 juin, la 15e le 21 juillet, la 16e le 15 septembre, la 17e le 27 octobre et la 18e le 2 novembre.

II. PRÉPARATIFS DE LA CÉLÉBRATION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE ET DE LA FORMULATION D'UNE DÉCLARATION

A. Célébration du cinquantième anniversaire

6. Au paragraphe 6 de son rapport de 1993², le Comité préparatoire a noté que "cette célébration du cinquantième anniversaire devrait comporter un point culminant de portée universelle qui, de l'avis général, devrait avoir des répercussions durables et une puissante valeur symbolique". Au cours de cinq des réunions qu'il a tenues en 1994, le Comité a examiné les modalités pratiques de la mise en oeuvre de ce principe d'organisation. À la suite de ses délibérations, le Comité a présenté à l'Assemblée générale un document³, dans lequel il lui a recommandé d'adopter un projet de résolution. En adoptant la résolution 48/215 B le 26 mai 1994, l'Assemblée a décidé de tenir du 22 au 24 octobre 1995, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, une session commémorative extraordinaire à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations Unies.

7. Par la même résolution, l'Assemblée générale a également décidé que tous les États Membres et tous les États observateurs seraient invités à se faire représenter par le chef de l'État ou du gouvernement et que les chefs de délégation à la session commémorative extraordinaire auraient tous la possibilité de faire une déclaration. Le Secrétaire général a été chargé d'envoyer les invitations en priant les chefs d'État ou de gouvernement des États Membres et des États observateurs de lui faire savoir, dès que possible, s'ils comptaient participer à cette séance ou s'y faire représenter et s'ils se proposaient de faire une déclaration à cette occasion. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa quarante-neuvième session, des réponses qu'il aurait reçues afin qu'elle puisse alors recommander un calendrier et un ordre du jour précis pour la session commémorative et un projet de calendrier pour le débat général de sa cinquantième session. Le Secrétaire général a envoyé les invitations et rendra compte des réponses qu'il aura reçues dès qu'il disposera des informations nécessaires.

8. À la 18e séance du Comité préparatoire, le 2 novembre 1994, le Président a fait la déclaration suivante :

"En ce qui concerne la question dont le Comité demeure saisi, j'ai procédé à des consultations approfondies et je me propose, en ma qualité de Président du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, d'adresser à l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies la lettre suivante :

'Le 10 novembre 1994

Monsieur l'Ambassadeur,

En réponse à votre lettre du 27 mai 1994, je suis heureux de vous confirmer que les dispositions de la résolution 48/215 B de l'Assemblée générale du 26 mai 1994 relatives à la tenue d'une session commémorative extraordinaire de l'Assemblée générale à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies s'appliquent non seulement à tous les États Membres et États observateurs, mais également à la Palestine, en sa qualité d'observateur.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

Le Président du Comité préparatoire
du cinquantième anniversaire de
l'Organisation des Nations Unies

Richard Butler AM' "

Le Comité a approuvé cette proposition et il a donc été décidé que le Président adresserait la lettre reproduite ci-dessus à M. Al-Kidwa.

Il a également été décidé que le Président adresserait aux autres observateurs, sur leur demande, une lettre similaire.

B. Formulation d'une déclaration

9. À sa 4e séance, le Comité préparatoire a créé un groupe de rédaction à composition non limitée qui serait chargé de rédiger une déclaration solennelle pour marquer le cinquantième anniversaire. Il a été convenu que, dans cette déclaration, les États Membres réaffirmeraient leur adhésion aux principes de la Charte des Nations Unies et définiraient les grandes lignes de l'action de l'Organisation pour l'avenir. Les avis ont été partagés sur la question de savoir quand le Groupe de rédaction devrait commencer ses travaux. À l'issue du débat qui a suivi et sur la recommandation du Président du Comité préparatoire, il a été convenu que les travaux du Groupe de rédaction se dérouleraient en deux phases : examen quant au fond et préparation d'un schéma général de déclaration, puis rédaction proprement dite.

10. Le Groupe de rédaction du Comité préparatoire a tenu huit réunions : la première le 22 juin 1993, la deuxième le 17 février 1994, la troisième le 7 mars, la quatrième le 24 mars, la cinquième le 14 avril, la sixième le 12 mai, la septième le 10 juin et la huitième le 23 juin.

11. À la suite de la deuxième réunion du Groupe de rédaction, le Bureau du Comité préparatoire a établi une note (A/AC.240/1994/WG/1), précisant qu'au cours de l'examen du cadre conceptuel, un consensus semblait s'être dégagé autour des cinq grands points suivants :

a) La Déclaration devait s'adresser au grand public de tous les pays; il fallait y faire la distinction entre la population et l'administration et elle devait être formulée en langage clair;

b) Elle ne devait pas être grandiloquente;

c) Elle devait être riche de sens;

d) Elle devait s'inspirer d'une approche thématique;

e) Le Groupe de rédaction devait élaborer un document à la fois concis et substantiel, qui, tout en répondant à la nécessité d'être compris et apprécié du grand public, devait éviter les banalités. Il a également été convenu que le Groupe de rédaction devait prendre toutes ses décisions par consensus.

12. Ayant examiné cette note à sa quatrième réunion, le Groupe de rédaction a affiné le cadre conceptuel de la Déclaration et demandé l'élaboration d'un projet de schéma général. Dans le projet de schéma (A/AC.240/1994/WG/2) qu'il a présenté au Groupe de rédaction à sa cinquième réunion, le Président a proposé les éléments ci-après :

- a) Présentation de l'événement;
- b) Réaffirmation des idéaux et principes de la Charte des Nations Unies;
- c) Nécessité d'appliquer la Charte dans le monde d'aujourd'hui et dans celui qui s'annonce : i) paix; ii) égalité; iii) justice; iv) développement.

13. Sur la base de ce schéma général, que le Comité préparatoire a accepté, et des observations reçues des délégations, le Groupe de rédaction a établi et examiné une note détaillée concernant des éléments qui pourraient être inclus dans le projet de déclaration (A/AC.240/1994/WG/3). Le 31 mai 1994, le Mouvement des pays non alignés a présenté un projet de texte intitulé "Projet de déclaration devant être adopté par l'Assemblée générale à la réunion extraordinaire qu'elle tiendra pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies" (A/AC.240/1994/WG/4). À la huitième réunion du Groupe de rédaction, le Président a reconfirmé les deux décisions prises par le Comité à ses réunions antérieures en ce qui concerne le schéma général de la déclaration et sa structure, à savoir sa brièveté et sa clarté.

14. À la 18e séance du Comité préparatoire, il a été convenu d'inscrire la question du projet de déclaration à l'ordre du jour des futures réunions du Comité en attendant que le Groupe de rédaction reprenne ses travaux au début de 1995 conformément à la décision prise.

III. AUTRES QUESTIONS DE FOND EXAMINÉES PAR LE COMITÉ

A. Programmes et activités commémoratifs

15. À toutes ses séances de 1994, le Comité préparatoire était informé des activités du secrétariat concernant l'élaboration d'un programme mondial en vue de la célébration du cinquantième anniversaire, ce qui lui a permis d'examiner les différents programmes prévus ou en cours d'élaboration et de fournir les avis nécessaires.

16. Dans le cadre de l'examen des programmes et activités commémoratifs éventuels, plusieurs membres du Comité préparatoire ont insisté sur la nécessité d'accorder le rang de priorité le plus élevé à la jeunesse. Dans ce contexte, le Président du Comité s'est engagé à appeler au moment voulu l'attention du Président de l'Assemblée générale sur la nécessité pour l'Assemblée de se prononcer sur l'organisation, dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire, d'une séance plénière consacrée à la jeunesse conformément à la résolution 45/103 de l'Assemblée en date du 14 décembre 1990.

17. À la 13e séance, le 19 mai 1994, le secrétariat a fait le point. Le Comité préparatoire des programmes intéressant les enfants et les jeunes a été avisé que l'on était en train d'élaborer un programme intitulé "L'ONU dans les écoles", dans le cadre duquel tous les systèmes d'enseignement consacraient, vers le 24 octobre 1995, du temps à l'étude de l'ONU. Au nom du Comité, le Président s'est déclaré favorable à ce projet.

18. À la même séance, le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a proposé que le Comité préparatoire envisage de lancer, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, un programme d'émission de pièces commémoratives. À sa 14e séance, le Comité est convenu que la frappe de pièces commémoratives ayant cours légal constituerait pour les États Membres une façon appropriée de célébrer cette occasion historique et d'en conserver un souvenir durable, et a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'adopter une résolution approuvant ce programme (voir par. 34, projet de résolution I). Dans ce contexte, les États Membres qui accepteraient de frapper des monnaies à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies s'engageraient à verser une redevance au Fonds d'affectation spéciale pour la célébration du cinquantième anniversaire pour chaque épreuve spéciale ou pièce neuve vendue aux collectionneurs. Le Comité a noté l'intention du secrétariat d'utiliser ces fonds supplémentaires pour appuyer des programmes d'éducation et de communication concernant l'action de l'Organisation des Nations Unies.

19. À sa 14e séance, le Comité préparatoire a examiné une liste récapitulative des projets de portée mondiale exécutés à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Ces projets, qui portent sur divers secteurs – éducation et jeunesse, publications, films et émissions de télévision, campagnes d'information, débats, colloques et initiatives culturelles, expositions et espaces publics, concerts et manifestations publiques et objets commémoratifs – sont supervisés et coordonnés par le secrétariat du cinquantième anniversaire. Nombre d'autres projets nationaux et/ou locaux sont entrepris par les États Membres par l'intermédiaire de leurs comités nationaux et des associations pour les Nations Unies et autres organisations non gouvernementales (ONG).

20. Le Comité a été informé que les projets, sélectionnés parmi plusieurs centaines de projets, étaient ceux qui répondaient le mieux aux objectifs du cinquantième anniversaire, ainsi qu'aux directives et critères arrêtés par le secrétariat. Une distinction était faite selon qu'ils étaient en cours d'exécution ou d'élaboration. Pour le premier cas, on disposait d'un financement et d'agents d'exécution (secteur privé, organisations gouvernementales ou non gouvernementales). Dans le deuxième cas, il s'agissait surtout de projets pour lesquels on ne disposait pas encore de financement et/ou d'agents d'exécution.

21. Le Comité préparatoire a appris que, l'Assemblée générale n'ayant pas alloué de ressources pour les programmes et manifestations commémoratifs, un grand nombre des projets en cours étaient autofinancés, ce qui prouvait que les agents d'exécution disposaient de ressources. Par ailleurs, le secrétariat a récemment entrepris d'élaborer des programmes de portée mondiale, dont le coût serait financé par des fonds spécialement réunis à cette fin (voir par. 31 et 32). Une partie des fonds ainsi réunis servirait également, chaque fois que possible, à faire largement connaître ces projets, par la traduction dans les langues officielles de l'ONU et la diffusion à l'échelle mondiale.

22. Le Comité a également été informé que le secrétariat tenait le calendrier des manifestations mondiales et nationales en fonction des informations qui lui parvenaient.

B. Initiatives des États Membres et des États observateurs, notamment la création de comités nationaux et l'émission de timbres commémoratifs

23. On se souviendra que, dans la note verbale datée du 3 février 1993 qu'il a adressée à tous les représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général avait demandé la création de comités nationaux chargés de coordonner les préparatifs du cinquantième anniversaire de l'Organisation. Le Comité préparatoire a noté avec satisfaction qu'au 30 novembre 1994, 79 États Membres ou États observateurs avaient créé des comités nationaux et 30 autres manifesté leur intention d'en créer. À ce jour, des comités nationaux ont été créés dans les pays ci-après :

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Costa Rica, Croatie, Cuba, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Mongolie, Namibie, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine et Yémen.

Les pays ci-après ont fait connaître leur intention de créer des comités nationaux :

Antigua-et-Barbuda, Arménie, Azerbaïdjan, Belize, Bolivie, Cameroun, Congo, Dominique, Grenade, Guatemala, Haïti, Irlande, Israël, Japon, Kenya, Liban, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Ouganda, Panama, République centrafricaine, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Swaziland, Uruguay et Yougoslavie.

Le Comité a exprimé l'espoir que d'autres États Membres envisageraient de créer des comités nationaux pour que la célébration du cinquantième anniversaire ait un caractère véritablement mondial.

24. Le Comité préparatoire a été informé des activités envisagées par ces comités, à savoir :

- a) Campagnes d'éducation sur l'ONU;
- b) Conférences sur de nombreux thèmes, notamment le rôle de l'ONU en tant qu'organisation représentant les peuples du monde et l'impact de l'ONU sur l'environnement commercial international et la sécurité internationale;
- c) Médias – préparation de programmes spéciaux et d'éditions spéciales par les principales chaînes de télévision et les principaux journaux;
- d) Organisation de concours de rédaction dans les écoles, de conférences et de colloques, et présentation de films axés sur l'Organisation des Nations Unies;
- e) Expositions concernant les activités de l'ONU;
- f) Production d'articles commémoratifs.

25. De nombreux États Membres ont également fait savoir qu'ils souhaitaient émettre des timbres commémoratifs pour marquer l'anniversaire. Le secrétariat était en train de mettre au point, en collaboration avec l'Administration postale des Nations Unies, un programme éventuel d'émission de timbres commémoratifs et de vente d'enveloppes premier jour.

C. Activités des organismes des Nations Unies

26. Dans son rapport de 1993², le Comité préparatoire avait déclaré que la célébration du cinquantième anniversaire offrait une occasion extraordinaire de mettre en lumière les objectifs complémentaires de l'ONU et des autres organismes des Nations Unies. Il avait réaffirmé l'intérêt qu'il continuait de porter à cet aspect important des célébrations et demandé à être informé des faits nouveaux. Depuis 1993, la coordination des activités menées par l'ONU et les autres organismes du système des Nations Unies est assurée principalement par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination (CAC) et, sur le plan pratique, par les agents de coordination, qui sont des représentants désignés par les institutions spécialisées et organismes des Nations Unies pour le cinquantième anniversaire.

27. Le Comité préparatoire a été informé que, depuis septembre 1993, trois réunions avaient été tenues avec les agents de coordination. Les discussions avaient porté principalement sur des stratégies communes de communication, les principaux résultats de portée mondiale obtenus par les organismes des Nations Unies et sur l'instauration de la collaboration nécessaire dans les

programmes menés dans le monde entier pour célébrer le cinquantième anniversaire. Des partenariats avaient ainsi été créés dans le cadre de cinq projets. En outre, les bureaux extérieurs de l'ONU et les commissions régionales ont été mobilisés pour participer à la préparation des célébrations.

28. Le Comité préparatoire a appris qu'à la session qu'il avait tenue à Genève au printemps de 1994, le CAC avait examiné plus avant ces questions, s'agissant notamment de renforcer la participation des organismes des Nations Unies à la célébration du cinquantième anniversaire et de coordonner les messages que l'Organisation adresserait au grand public en 1995, année de l'anniversaire. Le CAC considérait que le cinquantième anniversaire offrait l'occasion de donner une image plus équilibrée de l'ONU, présentant non seulement son action dans le domaine politique et dans celui du maintien de la paix, mais également ses activités sociales et économiques, et que la célébration devrait consister en activités de fond, visant à faire plus largement connaître l'oeuvre de l'Organisation et à obtenir un plus large appui en sa faveur. Le CAC avait également décidé d'organiser, au cours de sa session du printemps de 1995, un forum spécial chargé d'examiner l'avenir du système des Nations Unies dans le contexte du cinquantième anniversaire.

29. Le Comité préparatoire a également pris connaissance des efforts entrepris pour le personnel des organismes des Nations Unies aux préparatifs de l'anniversaire et aux manifestations prévues à cette occasion. Le secrétariat avait pris contact avec tous les comités du personnel et rendait compte régulièrement au Comité de coordination entre l'Administration et le personnel.

D. Activités des organisations non gouvernementales

30. Le Comité préparatoire a été informé que, compte tenu de la décision qu'il avait prise d'assurer la plus large participation des organisations non gouvernementales, le secrétariat avait multiplié les contacts et instauré une vaste coopération avec elles. Les ONG participaient activement au processus de planification à tous les niveaux et collaboraient à la mise au point de stratégies de communication ainsi qu'à l'identification de projets spéciaux pour célébrer le cinquantième anniversaire.

31. Les associations pour les Nations Unies étaient très actives et avaient apporté un appui particulier aux efforts menés au niveau mondial pour célébrer l'anniversaire en aidant, bien souvent, à créer des comités nationaux et en prenant l'initiative des préparatifs aux niveaux national et local. Le Vice-Président de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies a pris la parole à deux occasions devant le Comité, décrivant la myriade d'activités entreprises par les associations pour les Nations Unies et soulignant que ces associations assuraient un lien entre l'ONU et les peuples qu'elle représentait.

IV. FINANCEMENT DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE

32. En 1993, le Comité préparatoire avait été informé que la situation financière de l'Organisation ne permettait pas d'inscrire les programmes d'activité et les manifestations pour la célébration du cinquantième anniversaire au budget ordinaire. C'est pourquoi le Secrétaire général avait créé, en septembre 1992, un fonds d'affectation spéciale pour la célébration du cinquantième anniversaire, et avait engagé les États Membres à appuyer cette initiative. Le secteur privé avait également été sollicité, notamment un petit nombre de commanditaires mondiaux et de concessionnaires internationaux.

33. Le Comité préparatoire a appris qu'au cours de l'année écoulée, d'importants progrès avaient été réalisés à cet égard, le secrétariat ayant trouvé un certain nombre de commanditaires à l'échelle mondiale et au niveau de différents projets et aussi obtenu de particuliers des contributions généreuses. Les redevances versées sur un nombre limité d'articles portant l'emblème de l'anniversaire, notamment des pièces commémoratives et une montre commémorative, constitueraient une autre source de financement des programmes. Comme on l'a noté au paragraphe 21, de nombreux projets autofinancés seraient également exécutés.

V. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ PRÉPARATOIRE

34. Le Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution ci-après :

PROJET DE RÉSOLUTION I

Célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Notant la proposition de la Royal Mint du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relative à l'exécution d'un programme d'émission de pièces commémoratives à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et son offre de gérer ledit programme au profit du Fonds d'affectation spéciale pour la célébration du cinquantième anniversaire et des États participants,

Notant en outre le rapport favorable présenté par le secrétariat du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies au sujet de l'offre de la Royal Mint,

Notant également que ce programme offre la possibilité de fournir au Fonds d'affectation spéciale les ressources nécessaires pour financer des activités d'éducation et de communication concernant les travaux de l'Organisation des Nations Unies,

Considérant que l'émission de pièces commémoratives ayant cours légal pour célébrer le cinquantième anniversaire constituerait pour les États un moyen satisfaisant de célébrer cet événement historique et d'en fournir un souvenir durable approprié,

1. Approuve l'exécution d'un programme d'émission de pièces commémoratives à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et l'offre de la Royal Mint du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de gérer ce programme;

2. Prie le secrétariat du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies de prendre avec la Royal Mint les arrangements nécessaires pour exécuter sans tarder le programme d'émission de pièces commémoratives;

3. Prie le Secrétaire général d'écrire à tous les États pour les informer du programme et les inviter à y participer en émettant une pièce commémorative pour célébrer le cinquantième anniversaire.

PROJET DE RÉSOLUTION II

Travaux du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Comité préparatoire du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies,

1. Approuve le rapport du Comité préparatoire et prend note de ses travaux en 1994, notamment de l'état d'avancement des travaux signalé par le Groupe de rédaction à composition non limitée du Comité;

2. Attend avec intérêt le rapport que le Secrétaire général doit lui communiquer avant la fin de 1994 sur les réponses reçues au sujet de la session commémorative extraordinaire qui doit avoir lieu en octobre 1995, afin de pouvoir recommander un calendrier et un ordre du jour précis pour cette session;

3. Sait gré au secrétariat du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies des efforts qu'il déploie pour faire de cette célébration une manifestation de caractère mondial, à laquelle participent notamment les comités nationaux, les organisations non gouvernementales et les organismes et le personnel des Nations Unies;

4. Prend note avec satisfaction du programme d'activité établi par le secrétariat, et demande que l'accent continue d'être mis sur l'élaboration de programmes s'adressant au grand public, et en particulier aux jeunes et aux enfants;

5. Prend également note avec satisfaction de la poursuite des travaux du Comité préparatoire sur le projet de déclaration du cinquantième anniversaire;

6. Décide que le Comité préparatoire devrait poursuivre ses travaux et lui faire rapport à ce sujet à sa cinquantième session, ou au cours de la quarante-neuvième session, selon que de besoin.

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 48 (A/47/48).

² Ibid., quarante-huitième session, Supplément No 48 (A/48/48).

³ Ibid., additif (A/48/48/Add.1).